

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES

Feuilles de match

Toutes les feuilles de match **Jeunes Excellence** doivent être postées impérativement le lundi suivant la rencontre, à la Ligue et jeunes Honneur au Comité gestionnaire de la poule).



En cas d'absence ou de retard de transmission, l'amende prévue au règlement sera appliquée (cf. annexe 4 du règlement des épreuves régionales).

Les feuilles de matchs manquantes à la date du 26 avril se traduiront par un forfait pour les équipes recevantes.

Saisie des résultats

Les poules Excellences sont gérées par la Ligue. Les feuilles de matchs doivent donc y être retournées et les demandes de report doivent passer par elle.

L.B.V.B – 31 Rue Abbé Martin – 56300 PONTIVY

La saisie des résultats est obligatoire, ce avant 20h le dimanche.

Sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr

- **Sur la page d'accueil : saisie des résultats**
- **Puis saisir un résultat de match**
- **Compétition : choisir Ligue de Bretagne**
- **N° Match**
- **Code équipe : le même que celui de la saisie des licences**



En cas d'absence de saisie, l'amende de 13.25 € sera appliquée.

Pour les poules Honneur, cette saisie est facultative mais néanmoins fortement recommandée, tant pour la gestion sportive que pour le suivi par les jeunes du championnat.

2. HORAIRES DES RENCONTRES

Les matchs se jouent le **samedi après-midi entre 13h et 18h** ou le dimanche si accord des deux clubs.

L'horaire du match est fixé par le club recevant au moins 15 jours avant la date du match et il doit **faire parvenir une convocation par mail ou courrier** au club reçu au plus tard le mardi précédent le match.

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres se déroulent les week-ends prévus aux calendriers officiels, accessibles sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr.

Demande de modifications aux calendriers

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure.

La demande est à faire sur le site de la FFVB via l'espace club, puis Demandes de Modification au Calendrier - Ligue de Bretagne.

Date limite de report pour cette saison:

Tous les matchs Excellence et Honneur doivent être joués avant la dernière journée officielle de championnat.

Aucune demande de report de match postérieure à cette date ne sera accordée.

De même les résultats et feuilles de match doivent parvenir à la ligue dès le mardi suivant la dernière journée. Dans le cas où des matchs n'auraient pas été joués, le résultat manquant sera considéré comme un forfait pour l'équipe recevante.

4. LE TYPE DE LICENCE

Le type de licence doit correspondre à la fonction que vous avez ou à la compétition dans laquelle vous évoluez

TYPE	VOLLEY BALL	BEACH VOLLEY(BV)	COMPETLIB	ENCADREMENT	DIRIGEANT	EVENEMENTIEL LE/ PASS BENEVOLE
COMPETITION	Championnat officiel de salle	Championnat officiel de beach volley	Championnat loisir	Championnat officiel de salle SAUF dans le pavé JOUEUR	Championnat officiel de salle SAUF dans le pavé JOUEUR	Aucune
FONCTION	Joueur Entraîneur Arbitre Marqueur Dirigeant	Joueur BV Entraîneur BV Arbitre BV Marqueur BV Dirigeant	Joueur loisir Dirigeant	Dirigeant Marqueur Arbitre Entraîneur	Dirigeant Marqueur	Participation à un événement organisé sous l'égide de la FFVB

⇒ **Tout joueur** doit être licencié «compétition Volley Ball » avant de participer à une rencontre officielle de salle

⇒ **Les arbitres, entraîneurs** doivent être licenciés compétition volley ball ou encadrement pour les rencontres du **championnat Excellence**

⇒ En **championnat Honneur**, le pass bénévole est toléré pour les coachs (parents)

Les Surclassements :

Simple surclassement : case à cocher sur le bordereau d'adhésion, sur la Fiche médicale (par le médecin) et lors de la saisie de la licence sur internet.

Si vous n'avez pas fait la saisie sur internet, la Ligue le fera à réception de la demande de licence où figure désormais la fiche médicale ou sur présentation de la fiche médicale.

Double- triple surclassement : (validation obligatoire par le médecin régional)

Les mutations

Période de mutation		1/06 – 15/07 minuit	16/07 – 31/12 minuit	1/07 – 31/12 minuit	A partir du 01/01
Autorisation		Accordée automatiquement sans réponse du club quitté dans les 30 jours	avec accord du club quitté ou sans réponse du club quitté dans les 30j	Si avis d'opposition du club quitté dans les 30j avec courrier en AR	
Niveau de jeu	National	X	X		
	Régional	X	X		X si mutation inter Ligues
	Départemental			X	X

X : niveau de jeu autorisé

5. PRESENTATION DES LICENCES :

Avant toute rencontre officielle régionale, quel que soit le niveau, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match.

En l'absence de la mention « simple surclassement" sur la licence, l'arbitre :

- demandera les fiches médicales FFVB de type A mention simple surclassement
- notera ce contrôle dans la case « Remarques » de la feuille de match.
- En cas de doute, l'arbitre peut demander à vérifier l'identité des intéressés.

La présentation du double de la licence « VOLLEY BALL » accompagnée d'une pièce d'identité vaut présentation de la licence (l'amende administrative pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).



En cas de non présentation de la licence ou du double de la licence

1°) **l'arbitre doit s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement** dépourvus de licences par la présentation d'une pièce d'identité (avec photo et date de naissance). Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-ball en compétition correspondant au niveau de pratique, ou la liste des licences (pdf disponible dans votre espace club).

2°) Quand un **double ou un triple surclassement** est nécessaire pour participer à une rencontre nationale, régionale ou départementale, **il est obligatoire de présenter sa licence** revêtue de la mention « Double ou triple Surclassement » ou « DS ou TS » ou la liste des licences (pdf)



1°) En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle,

2°) Si une pièce d'identité et le certificat médical ou la copie du fichier fédéral ne peuvent pas être présentés avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur simple surclassement avec la présentation de leur fiche médicale A ou la copie du fichier fédéral.
(Article 15B du RGEN).

3°) Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

La présentation des licences est obligatoire, y compris pour participer aux finales régionales.

6. INSTALLATIONS et BALLONS

Hauteurs de Filet & Dimensions de terrain

Catégories	Hauteur filet FEMININS	Hauteur filet MASCULINS	Dimensions TERRAIN	Nombre de JOUEURS
Juniors	2,24 m	2,43 m	9 x 9m	6 x 6
Cadets		2,35 m		
Minimes	2,10 m	2.24 m		
Benjamins	2,10 m		7 x 7m	4 x 4
Poussins	1,80 à 2,00 m		4,5 x 5,5m	2 x 2 ou 1 x 1

Ballons

Catégories	Circonférence	Poids	Modèle
Poussins M11	65-68 cm	200-220g	Mikasa MG V-200 Molten SSVB4
Benjamins- M13	66-68 cm	230-250g	Mikasa MG V-230 Molten SSVP4
Minimes à Seniors M15 à seniors	66-68 cm (P : 300mbar)	300-400g	Mikasa MVP 2000 Mikasa MVL 2001 Molten IV58LC Molten IV5XC Molten V5X5LC

Les ballons doivent répondre aux conditions réglementaires de poids, de circonférence et de pression.

7. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.



Rappel de quelques articles du règlement bien utiles

Extrait du RGER 2011 :

VIII.1.7 Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)

Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets , UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

VIII.1.8 Possibilité de jouer à 5 en championnat Jeunes

Une équipe jeune peut jouer à cinq sans pénalisation.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué UN match en phase « Excellence » en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut pas se qualifier pour les Finales Excellence Bretagne.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué TROIS matchs en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut plus servir d'équipe de couverture pour la saison en cours.

Cette règle sera valable pour l'ensemble des compétitions Jeunes, quel que soit le Comité Départemental qui la gère et quelle que soit la phase (1^{ère} phase, phase honneur et phase Excellence).

8. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Voir tableau joint en annexe

9. MODE DE CLASSEMENT EN FIN DE CHAMPIONNAT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement :

- d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés,
- ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- enfin par le quotient du nombre de points acquis par le nombre de points concédés dans leurs poules respectives.

Qualification Excellence

Les équipes qualifiées en finales Excellence dépendent du nombre de poules en 2^{ème} phase

- 1 poule de 6 : les 4 premières équipes
- 2 poules de 6 : les 2 premières équipes de chaque poule

Les équipes qualifiées pour les finales recevront leur convocation dans les meilleurs délais et devront confirmer à la L.B.V.B leur participation aux finales et fournir leur fiche de composition d'équipe.

10. FINALES REGIONALES

Les organisateurs des finales Excellence et Honneur seront désignés par la CSR sur proposition des Comités Départementaux après appel auprès de leurs clubs respectifs.

Les cahiers des charges sont à demander à la L.B.V.B. Passée la date d'appel à candidature fixée, la CSR pourra élargir l'appel aux autres départements.

La CSR désigne, chaque saison, le Comité chargé de l'accueil des finales régionales.

Saison 2014 -2015

Il revient à un club du Finistère d'organiser les Finales Honneur. Il faut pour cela disposer de deux salles de deux terrains chacune.

Finale Honneur : 23 mai 2015

Il revient à un club des Côtes d'Armor d'organiser les finales Excellence :

Finale Excellence : 31 mai 2015

11. COUPE DE BRETAGNE JEUNE

La Coupe de Bretagne (CBJ) concerne les catégories M11 à M17 et se joue sur les dates de Coupe de France (CF),

1^{er} tour P-M : 14/12, B-C 20/12(=3^{ème} tour CF) ,

Finale le 14 mai.

Les équipes éliminées en Coupe de France sont **automatiquement** inscrites en Coupe de Bretagne jusqu'au 3^{ème} tour de Coupe de Bretagne, c'est-à-dire après leur élimination du 4^{ème} Tour de CF.

Inscription :

L'engagement est à faire sur le site de la FFVB dans votre espace club

En poussin M11, retour au système engagement club : inscription de 2 équipes : une féminine et une masculine. Seront acceptées un couplage avec une équipe mixte et les regroupements de clubs. A titre exceptionnelle 2 équipes du même sexe mais avec accord de la CSR.

Dans les autres catégories, possibilité d'inscrire une équipe en CDF et en CBJ, mais le club devra fournir la liste des joueurs de chaque équipe (liste de grillés).

Cloture des inscriptions : jusqu'au 23/11/14.

Frais d'engagement : **12€ par équipe**

Ceci est un memento, il ne remplace en aucun cas le RGER

Très bonne compétition à tous